



Mairie
de
Quilly

Transport à la demande

Lorsqu'il n'y a pas de ligne régulière pour vous transporter, un véhicule vient vous chercher à votre domicile et vous conduit à la destination de votre choix. Le service transport à la demande est un service de proximité qui fonctionne par territoire.

Le Transport à la demande, c'est :

Un service de transport collectif qui permet de réaliser des déplacements ponctuels, de proximité et complète l'offre de transport du réseau.

Vous êtes pris en charge au pas de votre porte et conduit sur le lieu de votre choix. L'accès au service est possible pour un aller, un retour simple ou un aller/retour.

Combien ça coûte ?

Un ticket par trajet simple (2,40 € * en plein tarif et 2,10 € * par carnet de 10 tickets) et 2 tickets pour un aller-retour. Il est possible d'acheter votre ticket à bord des véhicules.

* Tarifs au 1er septembre 2016 (révisables chaque année). Les abonnements de lignes régulières ne sont pas valables sur ce service réservé à un usage ponctuel.

Durée de validité

Un ticket est valable pour un trajet (aller ou retour) et une heure de correspondance avec la Tan ou la Stran.

Les abonnements de lignes régulières ne sont pas valables sur ce service réservé à un usage ponctuel.

Transport à la demande pour tous

Le transport à la demande propose aussi son service aux personnes en fauteuil roulant avec véhicules adaptés et personnel formé

Comment faire appel au transport à la demande ?

Il vous suffit de demander votre carte de transport à la demande en mairie ou auprès de la Communauté de communes. Cette carte est gratuite et vous donne accès à votre numéro de client.

Puis réserver en téléphonant : au plus tard la veille de votre déplacement du lundi au vendredi avant 16h au service transport à la demande de votre secteur.

➤ [Plus de renseignements sur le transport à la demande](#) 

